

Déclaration d'adhésion

Appellation de l'entité juridique

ci-après « l'établissement » déclare adhérer à la Solution de branche de santé et sécurité au travail des établissements médico-psycho-sociaux d'hébergement, d'accompagnement et d'accueil, route du Lac 2 à 1094 Paudex ci-après « SolBra ».

Informations utiles

Adresse complète (rue, NPA et localité) :

Téléphone :

Adresse électronique :

Direction :

Adresse électronique direction :

COSE/Contact sécurité :

Adresse électronique COSE/Contact séc. :

Ressources humaines :

Adresse électronique RH :

Autorisation d'exploiter le :

Missions

☐ Gériatrie

☐ Psychiatrie de l'âge avancé

☐ Psychiatrie vieillissante

☐ Psychiatrie adulte (réhabilitation et maintien des acquis)

☐ Psychiatrie jeune (réinsertion socio-professionnelle)

Remarque :

Offre

☐ Établissement médico-psycho-social

Nombre de lits long séjour :

Nombre de lits court séjour :

☐ Logements adaptés

Nombre d'appartements :

☐ Centre d'accueil de jour

Nombre de places :

Remarque :

Collaborateurs

Nombre :

EPT :





Droits et obligations des parties

En adhérant à la SolBra, l'établissement s'engage à respecter les conditions suivantes :

- Mettre en place et appliquer de manière adéquate un système de sécurité au travail et de protection de la santé. *À cet effet, la SolBra met à disposition un manuel, des modèles, des outils pratiques ainsi qu'un accompagnement personnalisé afin de vous soutenir efficacement dans la mise en œuvre de ce système;*
- Désigner un coordinateur de sécurité pour la sécurité au travail et la protection de la santé, et veiller à ce qu'il suive une formation initiale dans le cadre de la solution de branche. Si le COSE n'est pas nommé, un délai de 6 mois est donné pour communiquer l'information au Secrétariat ;
- Assurer la participation du COSE à un cours de formation continue tous les deux ans ;
- Former le personnel de l'établissement de manière qu'il comprenne et applique le système de sécurité ;
- Autoriser la réalisation d'un audit sur demande de la SolBra ;
- Fournir à la SolBra les statistiques annuelles requises (absences, etc.) ;
- Reconnaître que l'utilisation des accès à la SolBra est exclusivement réservée aux membres. Il est dès lors strictement interdit de les transférer à un tiers ;
- S'acquitter des cotisations annuelles dans les délais spécifiés.

En adhérant à ces engagements, l'établissement bénéficie des avantages et des ressources offerts par la SolBra pour garantir un environnement de travail sûr et respectueux de la santé pour son personnel.

Droits d'auteur

L'élaboration de ce travail et les activités qui en découlent sont protégés par des droits d'auteur. Tous les droits, y compris ceux incluant la cession ou la transmission de ces droits à des tiers, le transfert sous forme de licence, la reproduction, l'émission, la représentation, l'adaptation, la traduction, la réimpression ou la distribution de tout ou partie du document sont protégés. Aucune partie de ce document ne peut faire l'objet d'une diffusion ou d'une reproduction, sous quelle que forme que ce soit (photocopie, photographie ou autre procédé de reproduction), ni faire l'objet d'une utilisation à dessein d'exposé, de représentation ou de transmission de toute nature, écrite ou orale ou par système électronique, sans l'autorisation écrite de l'auteur.

Le présent formulaire vaut reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP pour toutes factures de cotisations et contributions liées à l'adhésion.

Lieu et date :

Signature :

Document à renvoyer dûment complété à l'adresse solbra@centrepatronal.ch

